

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE
VACANCES DES PERSONNES VIVANT SEULES
ET DES COUPLES SANS ENFANTS

La première demande d'aide concernant l'année 2020 doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA 2020 (formulaire téléchargeable sur <http://class.uca.fr>). Tout dossier incomplet sera renvoyé à l'expéditeur.

Demande à adresser au CLASS sous enveloppe fermée portant la mention « CONFIDENTIEL- NE PAS OUVRIR ».

Informations agent

NOM : Prénom :
 Structure / direction / service : N° de sécurité sociale :

Informations concernant le séjour

Camping-caravaning Location Hôtel Chambre d'hôtes /gite

NOM de l'organisme :

Localisation (commune et n° département / pays) :

Dates du séjour : Montant des frais :

Toute fausse déclaration entrainera le remboursement de l'aide perçue indûment

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur

Cadre réservé à l'administration

QF	Calcul
Montant à payer à l'agent	

Exercice : 2020

N° facture :

Certifié exact, le

Compte général : 6474

Compte budgétaire : PG_SOC

L'ordonnateur,

Centre financier : U98ADSOC

N° Projet (EOTP) : DU98ASOCVACSEUL

MODALITES DE DEMANDES D'AIDE « VACANCES DES PERSONNES VIVANT SEULES ET DES COUPLES SANS ENFANTS »

Conditions d'attribution

- Prestation réservée aux couples sans enfant à charge et aux personnes vivant seules (pas d'enfant ou de conjoint en union libre au domicile, pas de collocation) ;
- Séjour effectué dans une structure d'hébergement justifiant d'un numéro de SIRET : campings, hôtels, locations, chambres d'hôtes, gîtes, villages de vacances ;
- Les frais de transport et de restauration ne sont pas couverts ;
- Quotient familial inférieur ou égal à 15 000 €.

Montant de la prestation

QF ≤ 12 400 €	12 400 € < QF ≤ 15 000 €
20,00 € par jour	20,00 € par jour

Le montant de l'aide ne peut être supérieur à 90% du restant à la charge (toutes aides déduites).

Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires des prestations sociales UCA sont :

- les agents titulaires ou stagiaires de l'Université Clermont Auvergne ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée déterminée (CDD), de droit public et de droit privé, d'une durée supérieure ou égale à 6 mois ou ayant à leur actif une période de contrats cumulés de 6 mois.

Pièces justificatives à joindre obligatoirement

- Copie de la facture acquittée **au nom de l'agent** comportant le numéro de SIRET de la structure d'hébergement / du voyageur / du site de réservation en ligne (**NB : les contrats de location ou attestation sur l'honneur de particulier bailleur n'ont pas valeur de justificatif de paiement et ne sont donc pas acceptés**) ;
- *Pour les couples* : Attestation de l'employeur et/ou du Comité d'Entreprise du conjoint concernant le non-paiement d'une aide équivalente.

Quand déposer ma demande d'aide ?

La demande doit être réceptionnée complète par le CLASS dans **un délai maximal de six mois** après le fait générateur (premier jour du séjour).

Comment transmettre ma demande d'aide ?

Le formulaire de demande complété, joint des pièces justificatives obligatoires, doit être envoyé **par courrier** (interne UCA ou affranchi), sous enveloppe fermée portant la mention « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR », à l'adresse :

Service Culture, Loisirs, Action sociale & Sport
Campus des Cézeaux
7, place Vasarely – TSA 60026
63178 AUBIERE Cedex

La première demande d'aide au titre de l'année 2020 doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits 2020 aux prestations sociales UCA dûment complété.

Tout dossier incomplet sera renvoyé à l'expéditeur (pièces justificatives manquantes / non conformes / illisibles, absence de dossier d'ouverture de droit 2020, etc.). Les demandes adressées par courriel ne seront pas prises en compte.

Les prestations sociales versées par l'établissement sont des prestations à caractère facultatif. Elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits annuels prévus à cet effet.